

Séance du 1^{er} mars 2007

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents sauf Madame Audrey CAPRANI, absente. Madame Henriette HENRIOT-COLIN est secrétaire de séance.

1. préparation du budget

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un meuble à cadastre pour un montant de 1464.00 € H.T. Cette somme sera imputée au compte 2183 en investissement.

7 voix pour

Un nouveau devis sera demandé à l'entreprise VITALI pour le prolongement effectué dans le lotissement Le Vernois.

Remise en état du chemin de Pré Saint Paul (sur une longueur de 350 m). Une demande de devis sera faite à plusieurs entreprises.

2. ONF: travaux 2007

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal accepte le devis proposé par l'ONF pour le programme d'action 2007, pour la somme totale de 3388.66 € TTC, et autorise le maire à signer le document correspondant.

7 voix pour

3. désignation d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

Madame le Maire explique que selon l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

A cette fin, Madame le Maire propose de passer une convention à cet effet avec le centre de gestion (article 5 du décret n°85-603), qui nommera un ACFI.

Les interventions de l'ACFI ne se limitent pas simplement à une surveillance stricte du respect des normes et de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Elles contribuent notamment à la construction d'une culture de prévention des risques professionnels au sein de la collectivité, en complément des missions de l'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO).

Ses interventions s'effectueront sans surcoût pour la commune qui adhère au service prévention. La convention sera conclue pour une durée initiale de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer une convention avec le centre de gestion du Doubs pour la désignation obligatoire d'un ACFI et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

7 voix pour

4. CAGB : évaluation des charges et compensation annuelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

- l'évaluation des charges retracée dans le rapport sur l'ensemble des compétences transférées par les communes membres de la communauté

- le montant de l'attribution de compensation annuelle versée par la CAGB, soit - 1550.56 €.

7 voix pour

5. porte du local

Le Conseil Municipal accepte de régler la facture de l'entreprise BOITEUX Jean-Michel pour le remplacement de la porte du local de la salle de convivialité, d'un montant de 2782.03 € TTC à imputer en investissement sur le budget 2007.

7 voix pour

6. CAGB : service d'aide aux communes

La CAGB propose aux communes membres une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage optionnelle sous forme de convention quinquennale actant la mutualisation de services. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise Madame le maire à signer une convention avec la CAGB.

7 voix pour

7. soumission au régime forestier

Le Conseil Municipal demande la soumission des parcelles suivantes au régime forestier :

- A11 Aux Essarts 47 a
- ZA1d Au vernois 11 a 07 ca
- ZA 63 Au Rocheret 1ha48a

7 voix pour

La Communauté de Communes du Grand Besançon vous informe :

Extension du service « EVOLIS Ville ».

Ce service GINKO destiné aux personnes à mobilité réduite est étendu aux 59 communes de l'agglomération à compter du 2 janvier 2007. Les dossiers de demande d'accès sont étudiés par une commission spécialisée. Service Mobiligne (au 0 825 00 22 44 / 1.15 € par minute)

« EVOLIS Ville » est un service à la demande, 7 jours sur 7 sur réservation, tout au long de l'année

- pour des déplacements d'adresse à adresse dans toutes les communes du Grand Besançon
- de 7h à 21h du lundi au jeudi et les dimanches et jours fériés (sauf 1^{er} mai)
- de 7h à 23h le vendredi et le samedi

Ce service est effectué selon les modalités suivantes :

- par des minibus spécialement aménagés pour accueillir des fauteuils roulants notamment : rampes d'accès, points d'ancrage à bord...
- avec la possibilité d'un accompagnement gratuit par une personne au choix du client « EVOLIS Ville » (selon conditions)

Réservations :

- 0 825 00 22 44 / 0.15 € la minute

du lundi au samedi de 7h à 19h de J-30 à J-1 avant 18h, avec possibilité « dernière minute (entre 7h et 11h pour un déplacement l'après-midi même)

- www.ginkobus.com jusqu'à la veille avant 17h sauf le dimanche

Tarifs :

Ticket « 1 voyage » à 2.10 €

Carnet de 10 voyages à 16.40 €

Prix réduits pour les déplacements domicile-école

Vu pour être affiché le 2 mars 2007, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris, le 2 mars 2007

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Nicole JANNIN